

ENQUETE PUBLIQUE SUR « LE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE 2030 »

28 février-31 mars 2025

Contribution de l'association « La Voix du Village » (Evry-Courcouronnes / 91000)

Madame la Présidente,

L'association « La Voix-du-Village » (Evry-Courcouronnes / 91000), membre du collectif « Péril-en-Seine », vous fait part de sa contribution à cette enquête publique du PDMIF.

Nous pensons qu'il est important territorialement, de faire le choix entre, d'une part, la dimension économique apportée par l'implantation d'un projet et, d'autre part, la favorisation et la préservation des continuités écologiques, de la biodiversité et la qualité de vie des habitants franciliens.

L'axe n°10 du PDMIF « Soutenir une activité logistique performante et durable », avec report modal depuis la route vers les modes ferré et fluvial, s'oppose une nouvelle fois (déjà vu avec le SDRIF-E et le SCoT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart) à un des enjeux qui vous décrivez comme majeur du PDMIF : « Favoriser (renforcer) les continuités écologiques et la biodiversité », et limiter la consommation d'espaces naturels, conformément à l'objectif ZAN porté par le SDRIF-E.

Si nous ne nions pas la nécessité de l'axe 10 du Plan, nous pensons que le doublement par Haropa-Port de la surface du port d'Evry avec création d'une plateforme multimodale, aurait, aux abords d'une ex-ville nouvelle qui s'est extrêmement densifiée, un fort impact sur le cadre de vie de tous les habitants de notre agglomération « Grand Paris Sud Seine, Essonne, Sénart ».

Dans l'introduction et la définition de cet axe 10, vous écrivez fort justement qu'« une stratégie doit être déclinée par Territoire et tenir compte de la variété des territoires qui constituent la Région et de leurs composantes (géographiques, socio-démographiques et économique », que « sa déclinaison doit être faite de manière différenciée et objectifs identifiés »

Or il est peu de lieux du territoire de Grand-Paris-Sud-Seine-Sénart qui rassemblent autant d'atouts patrimoniaux (géographiques et historiques), apportés grâce à la Seine, ses berges, ses parcs aux arbres remarquables et anciens châteaux, la forêt de Sénart, le site archéologique d'Etiolles et l'espace naturel sensible (ENS) de la « Plaine des Coudrays / Ile aux Paveurs» .

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous souhaitons par cette contribution attirer votre attention sur ces considérations qui concernent la préservation cette partie naturelle, paysagère et patrimoniale de notre territoire francilien et ses habitants.

Cordialement,

Pour le Bureau de l'association La Voix du Village

Michel Jeanlin Michel Ambolet

Président Vice-Président